

Questions orales

DEMANDE D'AIDE POUR LES ÉLEVEURS DE BÉTAIL

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le ministre de l'Agriculture peut-il expliquer comment une semaine après que le gouvernement de la Saskatchewan eut annoncé le versement d'une somme de \$60 par tête de bétail aux victimes de la catastrophe, le gouvernement fédéral ait annoncé l'octroi d'une indemnité de \$30 par tête? Le ministre peut-il expliquer pourquoi les éleveurs de bétail ne recevront que \$60 par tête au lieu des \$90 que les deux gouvernements ont promis?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, puisque le député vient de la Saskatchewan, il doit bien admettre que la décision d'annoncer un programme—décision que je respecte d'ailleurs—a été prise par une assemblée élue démocratiquement. Nous avons affaire non seulement à la Saskatchewan mais aussi à l'Alberta, à certaines régions du Manitoba et à deux régions différentes de la Colombie-Britannique. Nous avons besoin de temps pour permettre au comité que nous avons créé de faire son travail et de faire les consultations nécessaires pour obtenir des avis raisonnables et constructifs.

* * *

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE

LE MORATOIRE SUR LES SAISIES

M. Maurice Foster (Algoma): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. La semaine dernière, il a annoncé un moratoire sur les saisies de la Société du crédit agricole qui se succèdent au rythme de 14 par semaine environ. Nous avons appris aujourd'hui que le dollar américain sera dévalué, ce qui fera baisser davantage le prix des denrées. Le ministre peut-il nous dire quand il va aider les agriculteurs pour remédier aux faillites agricoles? Ce moratoire n'arrangera pas vraiment les choses. Le ministre pourrait-il nous dire exactement ce qu'il en est?

● (1500)

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député a déjà posé cette question. Nous pouvons presque dire que c'est sa question hebdomadaire. Je l'invite de nouveau à réfléchir et à examiner les faits. Il verra que nous avons aidé le secteur agro-alimentaire plus au cours des huit derniers mois que son gouvernement ne l'a fait en huit ans.

RAPPORTS DU GREFFIER DES PÉTITIONS

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les pétitions présentées par les députés le vendredi 20 septembre 1985 sont conformes aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

ON DEMANDE QU'UN MINISTRE DÉPOSE DES DOCUMENTS—
DÉCISION DE M. LE PRÉSIDENT

M. le Président: Le vendredi 20 septembre 1985, le député de Hamilton Mountain (M. Deans) a invoqué le Règlement pour demander que le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser) soit invité à déposer les documents sur lesquels il s'était appuyé pour répondre à une question du député de Comox-Powell River (M. Skelly). J'ai décidé de réserver mon jugement afin de pouvoir d'abord vérifier les bleus. Je suis maintenant prêt à rendre ma décision.

J'apprécie pleinement la pertinence du commentaire cité par le député de Hamilton Mountain (M. Deans) à l'appui de son argumentation, à savoir que:

Il n'est pas permis à un ministre de la Couronne de lire ou citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne le dépose sur le bureau.

Il s'agit évidemment du commentaire 327(1) de Beauséjour. Je pense que c'est vraiment pour la forme que je peux rappeler au député le commentaire 327(3) de Beauséjour, à savoir:

Rien n'oblige à déposer un document public auquel on a fait une simple allusion sans en tirer de citation.

En relisant soigneusement le hansard, je n'ai trouvé aucune trace de citation ou de lecture d'un document par le ministre. Je n'estime donc pas qu'il soit dans l'obligation de déposer quoi que ce soit sur le bureau en l'occurrence.

ON DEMANDE L'AUTORISATION DE DÉPOSER UN DOCUMENT

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg-Fort Garry): Monsieur le Président, pourrais-je avoir l'autorisation de la Chambre pour déposer, comme le premier ministre (M. Mulroney) l'a demandé vendredi dernier, un document portant sur une stratégie de communication relativement au libre-échange entre le Canada et les États-Unis? C'était une demande du premier ministre. Je suis heureux de m'y conformer.

M. le Président: Le député sait très bien que les règles de la Chambre d'après Beauséjour l'empêchent en toute circonstance de déposer un document.

Des voix: D'accord.

M. Benjamin: Mettez-le en annexe au hansard.

M. le Président: A l'ordre. J'ai soigneusement choisi ma formulation, car le whip de l'opposition de Sa Majesté sait que le consentement unanime ne s'applique pas dans ce cas.